

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
Comité administratif**

Amqui, le 3 février 2021

À la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de La Matapédia tenue le 3 février 2021 à compter de 16h par visioconférence, sont présents messieurs Pierre D'Amours, André Fournier, Gérard Grenier, Jocelyn Jean, Martin Landry et Jacques Pelletier, sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète. Messieurs Steve Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, Joël Tremblay, secrétaire adjoint, Mesdames Nathalie Lévesque et Édith Pâquet ainsi que MM Bertin Denis, Ghislain Paradis et Stéphane Pineault sont aussi présents.

Absence :

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution C.A. 2021-016 concernant la constatation du quorum et l'ouverture de la séance ordinaire du 3 février 2021

- Considérant le maintien de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en lien avec la pandémie de la COVID-19 ;
- Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du comité administratif et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter par visioconférence ;
- Considérant que l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances en faisant connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ;
- Considérant qu'en regard de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, les séances du comité administratif tenues par visioconférence seront enregistrées et diffusées dès que possible sur le site Internet de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu :

1. Que le quorum à la présente séance soit constaté ;
2. Que les membres du comité administratif acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos et par visioconférence ;
3. Que la présente séance soit enregistrée et diffusée dès que possible sur le site Internet de la MRC.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution C.A. 2021-017 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2021

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. André Fournier, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2021
4. Gestion financière
 - 4.1. Acceptation de la liste des comptes
 - 4.2. Renouvellement de contrats pour les photocopieurs du centre administratif – Adjudication
 - 4.3. Liste des arrérages pour le TNO
5. Communication du service de développement
 - 5.1. Avenant no 3 concernant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)
 - 5.2. Renouvellement de l'entente avec la Ruche (2021-2022)
6. Communication du service de génie municipal
 - 6.1. Demande de paiement no 2 et réception provisoire pour les travaux de fabrication et de mise en place d'une enseigne à la limite Ouest de la MRC
 - 6.2. Achat de licences Windows pour l'Inforoute
 - 6.3. Achat de licences Autocad
 - 6.4. Adjudication des mandats d'architecture, de mécanique du bâtiment et d'éclairage/électricité pour la préparation des plans et devis et la surveillance du projet de construction du bâtiment de service et d'éclairage de la plate-forme de l'Écocentre d'Amqui
7. Gestion des ressources humaines
 - 7.1. Contrat de travail de M. Marc Bélanger – Renouvellement 2021
 - 7.2. Embauche d'un nouveau technicien en évaluation
 - 7.3. Renouvellement des politiques de relations de travail du personnel de la MRC
 - 7.4. Entente de fin d'emploi
 - 7.5. Déploiement des services de la MRC – Pandémie
 - 7.6. Programme d'intéressement de la MRC de La Matapédia
8. Autres sujets

- 8.1. Prochaine rencontre du comité administratif – Mercredi, le 3 mars 2021 à 16h
- 8.2. Compensation pour services municipaux – Centre administratif
9. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2021

Résolution C.A. 2021-018 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2021

Sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2021. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Acceptation de la liste des comptes

Résolution C.A. 2021-019 concernant la liste des chèques pour la période du 14 janvier au 2 février 2021

Sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu unanimement d'adopter la liste des chèques pour la période du 14 janvier au 2 février 2021 pour un montant de 303 441.93 \$.

Adoptée.

Résolution C.A. 2021-020 concernant la liste des paiements *AccèsD* pour la période du 13 janvier au 2 février 2021

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu unanimement d'adopter la liste des paiements *AccèsD* pour la période du 13 janvier au 2 février 2021 pour un montant de 266 887.13 \$.

Adoptée.

4.2 Renouvellement de contrats pour les photocopieurs du centre administratif – Adjudication

Résolution C.A. 2021-021 concernant l'adjudication de contrat pour les photocopieurs du centre administratif

Considérant que le contrat de location des deux photocopieurs du centre administratif viendra à échéance en septembre 2021 ;

Considérant que les deux photocopieurs ont subi des réparations importantes et que leur remplacement est nécessaire ;

Considérant que la proposition de XEROX prévoit des photocopieurs plus performants, plus rapides et qui permettent des économies d'échelle pour les impressions.

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

1. d'accepter la soumission de XEROX pour la location de deux photocopieurs pour une durée de 66 mois au coût de location de 322.00\$ par mois au total de 21 252.00 \$ (taxes non incluses). Les prix pour les impressions sont fixés à 0.0068 \$ pour la couleur noire et de 0.0530 \$ pour les autres couleurs ;
2. d'autoriser le directeur général à signer les contrats de location pour et au nom de la MRC de La Matapédia ;
3. de retourner à XEROX le photocopieur #7225 (LX5687647) qui était dans l'ancienne caserne incendie.

Adoptée.

4.3 Liste des arrérages pour le TNO

Résolution C.A. 2021-022 concernant la liste des arrérages de taxes pour les TNO

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu que le comité administratif reporte la décision concernant le début du processus de vente pour défaut de paiement de taxes à la séance ordinaire du 3 mars 2021 et de transmettre les avis aux propriétaires visés par des arrérages de taxes pour les TNO.

Adoptée.

5. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

5.1 Avenant no 3 concernant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)

Résolution C.A. 2021-023 concernant un avenant 2020-3 au contrat de prêt pour le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)

Sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfet, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia, l'avenant 2020-3 au contrat de prêt pour le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME).

Adoptée.

5.2 Renouvellement de l'entente avec la Ruche (2021-2022)

Résolution C.A. 2021-024 concernant le renouvellement de l'entente de partenariat avec la Ruche Bas-Saint-Laurent

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. André Fournier, il est résolu :

1. d'accepter un investissement du Fonds régions et ruralité pour une somme de 3 500 \$ dans l'exercice financier 2021 (mars 2021) ainsi qu'un montant de 3 500 \$ dans l'exercice financier 2022 (mars 2022) pour l'entente de partenariat avec La Ruche Bas-Saint-Laurent ;
2. d'autoriser M. Steve Ouellet, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à cette entente.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

6.1 Demande de paiement no 2 et réception provisoire pour les travaux de fabrication et de mise en place d'une enseigne à la limite ouest de la MRC

Résolution C.A. 2021-025 concernant la demande de paiement no 2 et la libération de 50% de la retenue pour les travaux de fabrication et mise en place d'une enseigne à la limite ouest de la MRC

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

1. d'approuver la demande de paiement no 2 déposée par l'entrepreneur général, Les Constructions Audace inc. pour les travaux de fabrication et mise en place d'une enseigne à la limite ouest de la MRC, pour les travaux exécutés du 30 octobre au 15 décembre 2020, qui se détaille comme suit :

Montant original du marché :	29 984.78 \$
Montant des modifications acceptées :	2 117.14 \$
Montant du contrat à ce jour :	32 101.92 \$
Montant des travaux exécutés à ce jour :	32 101.92 \$
Retenue contractuelle (10 %) :	559.70 \$
Sous-total :	31 542.22 \$
Moins les paiements antérieurs :	26 504.96 \$
Montant de la présente demande :	5 037.26 \$
TPS	251.86 \$
TVQ	502.47 \$
Total à payer :	5 791.59 \$

2. de remettre à l'entrepreneur général, Les Constructions Audace inc., 50 % de la retenue de garantie des travaux de 1 650.00 \$ taxes incluses et de déduire de ce montant la retenue temporaire de 1 845.46 \$ (taxes incluses) pour les travaux d'aménagement paysager qui seront réalisés à l'été 2021, les montants se détaillent comme suit :

Montant des travaux (taxes incluses)	36 909.18 \$
Paiement décompte #1 (taxes incluses)	27 426.66 \$
Paiement décompte #2 (taxes incluses)	5 791.59 \$
Retenue temporaire pour aménagement paysager non réalisé (taxes incluses)	1 650.00 \$
Remise de la retenue de garantie des travaux (5%) (taxes incluses)	1 845.46 \$
Total à payer :	195.47 \$

3. d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'administration du contrat.

Adoptée.

6.2 Achat de licences Windows pour l'Inforoute

Résolution C.A. 2021-026 concernant l'autorisation pour l'achat d'une licence Windows pour le serveur réseau de la MRC

- Considérant qu'il n'est plus possible de faire la mise à jour de la licence Windows du serveur réseau de la MRC ;
- Considérant que les logiciels PG ne sont plus supportés sur la version de notre licence Windows actuelle ;
- Considérant que 25% du montant de la facture sera refacturé à la Ville d'Amqui à la suite de l'installation de la licence sur son serveur réseau ;
- Considérant qu'un montant de 200 \$ sera chargé aux municipalités qui requerront les besoins de l'installation du logiciel ;
- Considérant que cette dépense est prévue au budget 2021 de l'Inforoute.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu :

1. d'autoriser l'achat de la licence Windows et d'accepter la proposition de la compagnie Insight au montant de 7 964.55 \$ (taxes incluses) ;
2. d'autoriser M. Steve Ouellet, directeur général, à signer les documents en lien à la transaction.

Adoptée.

6.3 Achat de licences Autocad

Résolution C.A. 2021-027 concernant une autorisation pour l'achat de trois (3) abonnements annuels Autocad Civil 3D pour le service de génie municipal

- Considérant qu'il n'est plus possible d'utiliser notre vieille licence Autocad Civil 3D pour desservir tous les postes informatiques Autocad des techniciens du service de génie municipal ;
- Considérant que l'entreprise SolidCad a soumis une proposition au montant de 10 002.83 \$ (taxes incluses) pour trois (3) licences annuelles Autocad Civil 3D ;
- Considérant que cette dépense est prévue au budget 2021 du service de génie municipal.

En conséquence, sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

1. d'autoriser l'achat de trois (3) abonnements annuels Autocad Civil 3D et d'accepter la proposition de la compagnie SolidCad au montant de 10 002.83 \$ (taxes incluses) ;
2. d'autoriser M. Steve Ouellet, directeur général, à signer les documents en lien à la transaction.

Adoptée.

6.4 Adjudication des mandats d'architecture, de mécanique du bâtiment et d'éclairage/électricité pour la préparation des plans et devis et la surveillance du projet de construction du bâtiment de service et d'éclairage de la plate-forme de l'Écocentre d'Amqui

Résolution C.A. 2021-028 concernant l'octroi du mandat d'architecture pour la préparation des plans et devis et la surveillance bureau du projet de construction du bâtiment de service de l'écocentre d'Amqui

- Considérant que la MRC de La Matapédia désire relocaliser l'écocentre d'Amqui dans le secteur de la rue des Forges ;
- Considérant que la réalisation des plans et devis du bâtiment de service du nouvel écocentre nécessite l'implication d'un architecte au projet ;
- Considérant que la firme d'architectes Goulet et Lebel accepte de réaliser ce projet en partenariat avec le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia ;
- Considérant que la firme d'architectes Goulet et Lebel a soumis une offre de service pour la conception et la réalisation des plans et devis définitifs ainsi que la surveillance bureau pour la spécialité en architecture du projet de construction du bâtiment de service de l'écocentre au montant de 20 120.63 \$ (taxes incluses) ;
- Considérant que l'octroi dudit contrat occasionne une dépense de moins de 25 000 \$ (taxes et tous frais applicables inclus) ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia peut procéder par octroi de contrat de gré à gré conformément à son règlement de gestion contractuelle ;
- Considérant que tout membre du conseil de la MRC, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu :

1. d'octroyer, le mandat pour la conception et la réalisation des plans et devis définitifs ainsi que pour la surveillance bureau pour la spécialité en architecture du projet de construction du bâtiment de service de l'écocentre à la firme d'architectes Goulet et Lebel au montant de 20 120.63 \$ (taxes incluses) ;
2. d'autoriser M. Steve Ouellet, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

Résolution C.A. 2021-029 concernant l'octroi du mandat des spécialités de mécanique du bâtiment et d'éclairage/électricité pour la préparation des plans et devis et la surveillance bureau du projet de construction du bâtiment service et d'éclairage de la plate-forme de l'écocentre d'Amqui

- Considérant que la MRC de La Matapédia désire relocaliser l'écocentre d'Amqui dans le secteur de la rue des Forges ;
- Considérant que le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia détient peu d'expertise dans le domaine de la mécanique du bâtiment et de l'éclairage ;
- Considérant que la firme d'ingénierie Tétra-Tech QI accepte de réaliser ce projet en partenariat avec le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia ;
- Considérant que la firme d'ingénierie Tétra-Tech Qi a soumis une offre de service pour la conception et la réalisation des plans et devis définitifs ainsi que pour la surveillance bureau des spécialités de mécanique du bâtiment et d'éclairage/électricité du projet de construction du bâtiment service et d'éclairage de la plate-forme de l'écocentre d'Amqui au montant 19 403.03 \$ (taxes incluses) ;
- Considérant que l'octroi dudit contrat occasionne une dépense de moins de 25 000 \$ (taxes et tous frais applicables inclus) ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia peut procéder par octroi de contrat de gré à gré conformément à son règlement de gestion contractuelle ;
- Considérant que tout membre du conseil de la MRC, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu :

1. d'octroyer, le mandat pour la conception et la réalisation des plans et devis définitifs ainsi que la surveillance bureau des spécialités de mécanique du bâtiment et d'éclairage de la plate-forme de l'écocentre à la firme Tétra-Tech QI au montant de 19 403.03 \$ (taxes incluses) ;
2. d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

7. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 Contrat de travail de M. Marc Bélanger – Renouvellement 2021

Résolution C.A. 2021-030 concernant le renouvellement du contrat de M. Marc Bélanger, ingénieur contractuel

- Considérant que la charge de travail du service du génie municipal sera très importante pour l'année 2021 ;
- Considérant que M. Marc Bélanger, ingénieur, propose ses services à titre d'ingénieur contractuel ;
- Considérant qu'il est possible pour M. Bélanger d'effectuer du télétravail ;
- Considérant que M. Bélanger détient une expertise en génie municipal, en structure et ouvrages d'art.

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

1. de renouveler l'entente de travail de M. Marc Bélanger, ingénieur, à titre d'employé contractuel pour la période du 18 janvier 2021 au 10 décembre 2021 ;
2. que les conditions d'embauche contenues dans l'offre de services professionnels du 7 décembre 2020, signée par les parties, fasse partie intégrante de la présente résolution ;
3. d'allouer à M. Bélanger un montant horaire de 9.45 \$/heure pour défrayer les dépenses en lien à l'exploitation d'un bureau dans sa résidence (assurance-responsabilité, droit de pratique, signature numérique, formation continue, logiciel, entretien et réparation, télécommunication, internet, papeterie, fournitures de bureau et autres frais) ;
4. d'autoriser M. Steve Ouellet, directeur général, à signer le contrat de travail entre la MRC de La Matapédia et M. Marc Bélanger, ingénieur.

Adoptée.

7.2 Embauche d'un nouveau technicien en évaluation

Résolution C.A. 2021-031 concernant l'embauche de M. François Paquet à titre de technicien en évaluation

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'autoriser l'embauche de M. François Paquet au sein du service d'évaluation de la MRC de La Matapédia à titre de technicien en évaluation ; la date d'entrée en fonction est fixée le 22 février 2021 ; le salaire est fixé selon la catégorie d'emploi Technicien T-1 à l'échelon -2 de l'échelle salariale 2021 de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

7.3 Renouvellement des politiques de relations de travail du personnel de la MRC

Résolution C.A. 2021-032 concernant un mandat pour la réalisation d'une enquête salariale et la validation des échelles salariales dans le cadre du renouvellement des politiques de relations de travail du personnel

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'autoriser le directeur général à demander des offres de service pour la réalisation d'une enquête salariale et la validation des échelles salariales actuellement en vigueur à la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

Résolution C.A. 2021-033 concernant la nomination des membres du comité employeur de relations de travail dans le cadre du renouvellement des politiques de relations de travail du personnel

Sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu de nommer M. Steve Ouellet, Mme Chantale Lavoie, M. Martin Landry, M. Jacques Pelletier, et M. Gérard Grenier sur le comité employeur de relations de travail en vue du renouvellement des politiques des relations de travail en vigueur à la MRC de La Matapédia qui viennent à échéance le 31 décembre 2021.

Adoptée.

7.4 Entente de fin d'emploi

Résolution C.A. 2021-034 concernant les modalités de fin d'emploi de l'employé n° 01-0082

Considérant que le contrat de travail entre l'employé no 01-0082 et la MRC de La Matapédia s'est terminé le 22 janvier 2021 ;

Considérant la volonté de la MRC de La Matapédia de s'assurer des modalités de départ de l'employé no 01-20082 selon les normes applicables, le cas échéant.

En conséquence, sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

1. que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, tout document relatif à la fin d'emploi de l'employé no 01-0082 ;
2. que le directeur général soit autorisé à affecter et verser les montants requis, le cas échéant.

Adoptée.

7.5 Déploiement des services de la MRC – Pandémie

Monsieur Steve Ouellet mentionne qu'en regard des mesures gouvernementales annoncées le 2 février, il n'y a pas de changements à apporter aux mesures mises en place concernant les activités de la MRC.

7.6 Programme d'intéressement de la MRC de La Matapédia

Résolution C.A. 2021-035 concernant le lancement d'un projet-pilote relatif à un programme d'intéressement à la MRC de La Matapédia

Considérant que la MRC peine à pourvoir certains postes de techniciens et de professionnels ;

Considérant qu'afin d'attirer des employés de qualité, et éventuellement de les retenir dans notre organisation, un programme d'intéressement sous forme de projet-pilote a été élaboré ;

Considérant qu'en raison de ses besoins en main-d'œuvre à très court terme, le service de génie municipal souhaite appliquer ce programme dès 2021 ; les sommes nécessaires à sa mise en œuvre ont été prévues au budget 2021 du service de génie municipal.

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. André Fournier, il est résolu :

1. d'approuver les modalités du programme d'intéressement de la MRC de La Matapédia ;

2. d'autoriser le lancement de ce programme sous forme de projet-pilote afin qu'il soit éventuellement applicable à l'ensemble des services de la MRC pour les prochaines années.

Adoptée.

8. AUTRES SUJETS

8.1 Prochaine rencontre du comité administratif – Mercredi, le 3 mars 2021 à 16h

Le comité administratif tiendra sa prochaine séance ordinaire le mercredi 3 mars 2021 à 16h.

8.2 Compensations pour services municipaux – Centre administratif

Résolution C.A. 2021-036 concernant un mandat au comité administratif pour le dossier des compensations pour services municipaux du centre administratif

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu de demander au conseil de la MRC qu'il mandate le comité administratif pour représenter la MRC dans le processus des négociations d'une entente de règlement hors cour dans le dossier des compensations pour services municipaux du centre administratif de la MRC.

Adoptée.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution C.A. 2021-037 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu unanimement de lever la séance à 17h40.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Joël Tremblay, secrétaire adjoint